

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 4 février 2016

Communiqué de presse

Bilan de l'opération de sécurité routière « 24h vitesse »

Une opération de sécurité "24H00 vitesse", s'est déroulée du mardi 02 février à 18 H00 au mercredi 03 février 2016 à 24H00, de nombreuses infractions ont été relevées par les gendarmes de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière de la gendarmerie de Martinique.

La vitesse est le troisième facteur d'accident en Martinique sur les 12 derniers mois. Dans bon nombre d'accidents, elle est aussi un facteur aggravant. Lors de cette opération, des contrôles avec interception et des contrôles sans interception (véhicule avec radar automatique embarqué) se sont alternés.

Veuillez trouver le bilan de cette opération :

- 5 excès de vitesse > à 40 km/h avec rétention immédiate du permis de conduire (139, 143 et 143 km/h au lieu 90km/h ainsi que 117 et 127 km/h lieu de 70 km/h);
- 46 excès de vitesse < à 40 km/h;
- 134 excès de vitesse avec clichés photographiques dans le cadre du CSA dont 2 > à 40 km/h (155 et 142 au lieu 90km/h).

Soit un total de 185 infractions à la vitesse.

<u>Autres infractions:</u>

- 2 défauts de permis de conduire ;
- 2 défauts d'assurance ;
- 1 conduite sous l'emprise d'un état alcoolique ;
- 2 franchissements de ligne continue ;
- 1 non port du casque;
- 1 usage du téléphone;
- 2 dépassements dangereux ;
- 1 transport exceptionnel sans autorisation.